****

Le XXX XXX 2020-11-20

Madame ou Monsieur,

Nom du cabinet, de la succursale ou de la caisse

Adresse

Ville, Province, Code postal

Objet : Tarification d’abonnement préférentielle

Le Conseil vous offre la possibilité, pour une période de temps limité, soit du 1er décembre 2020 jusqu’au 30 novembre 2023 à une tarification d’abonnement préférentielle de 75 $ plus taxes par année par représentant.

Cette offre vous permettra de continuer à suivre un nombre d’UFC illimitées de formations en ligne en rediffusion sur la plateforme du Conseil. Bien entendu, vous aurez automatiquement accès au programme d’avantages Le Conseil vous permettant d’obtenir une **bonification de 40% sur votre argent dans une centaine de commerces du Québec** grâce à la **carte prépayée Hello Visa\* - Le Conseil**.

Si vous vous préservez de l’offre exceptionnelle à 75 $ plus taxes annuellement avant le 1er mars 2021, vous recevrez une facture au début d’octobre de chaque année.

**Si vous souhaitez vous prévaloir de cette offre exceptionnelle, veuillez signer et nous retourner l’entente ci-annexée.**

En espérant avoir de vos nouvelles prochainement, veuillez accepter mes salutations les plus distinguées.



Mario Grégoire

Président et chef de la direction

pdg@cdpsf.com

***\*La carte prépayée Hello Visa\* est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples, en vertu d’une licence de Visa Int. \*Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence de la Compagnie de Fiducie Peoples***

**Entente triennale de tarification préférentielle**

Entre

Le CONSEIL DES PROFESSIONNELS EN SERVICES FINANCIERS

ici représenté par M. Mario Grégoire, président et chef de la direction.

Adresse

Ville, Province, Code postal

(ci-après appelé « Le Conseil »)

Et

Le XXXXXXXXX

Ici représenté par

Adresse

Ville, Province, Code postal

(ci-après appelé la « »)  *le cabinet, la succursale ou la caisse*

Ci-après appelée conjointement les « PARTIES »

1. **Objectif général de l’entente**
	1. La présente entente définit les modalités pour la tarification d’abonnement préférentielle que le Conseil facturera à *(le cabinet, la succursale ou la caisse )* pour la période du 1er décembre 2020 jusqu’au 30 novembre 2023.
2. **Tarification d’abonnement et facturation**
	1. Pour la durée de la présente entente et pour chacun des représentants inscrits par ( *le cabinet, la succursale ou la caisse)* une cotisation de 75$ annuellement est versée à Le Conseil ;
	2. Le Conseil transmettra une facture au début d’octobre de chaque année pour l’ensemble de ses membres selon la liste établie. La facture devra être acquittée avant le 30 novembre de chaque année.
3. **Engagement du Conseil**
	1. En contrepartie, le Conseil s’engage à fournir à chacun des représentants du client l’accès à un nombre d’UFC illimitées de formations en ligne en rediffusion sur la plateforme du Conseil.
	2. Donner automatiquement accès au programme d’avantages Le Conseil leur permettant d’obtenir **une bonification de 40% sur leur argent dans une centaines de commerce du Québec grâce à** **la carte prépayée Hello Visa \* - Le Conseil** **–** **(*La carte prépayée Hello Visa\* est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples, en vertu d’une licence de Visa Int. \*Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence de la Compagnie de Fiducie People*s).**
4. **Résiliation de la présente entente**
	1. Le Conseil peut révoquer la présente entente par un avis de résiliation écrit de (90) jours précédant la fin d’une période annuelle.
5. **Validité**
	1. Pour être valide, la présente entente doit être conclue et signée avant le 1er mars 2021.
6. **Entrée en vigueur du contrat**

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature**.**

**En foi de quoi, les PARTIES ont signé en ce ­­­\_\_\_\_ XXX 2020**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pour le client :** |  | **Pour le Conseil :** |
| **XXX, titre** |  | **XXX , titre** |
|  |  |  |